



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 20 MARS 2017

n° 02- 2017

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Le Comité du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni, sous la présidence de **M. André DENOT**, conseiller départemental, **LUNDI 20 MARS 2017 à 16 heures, salle du Pôle Hippique de SAINT-LO**, sur convocation du 6 mars 2017.

Selon l'article 10 des statuts, le quorum est atteint lorsque le nombre de membres présents s'élève à 5. Le quorum est atteint avec **8 membres titulaires et 1 membre suppléant** ayant voix délibérative + 1 pouvoir

ETAIENT PRÉSENTS :

Conseil Régional de Normandie

Mme Malika CHERRIERE	Titulaire
M. Jean-Manuel COUSIN	Titulaire
M. Jacques GAILLARD	Titulaire
M. Pascal MARIE	Titulaire

Conseil départemental de la Manche

M. Jean-Claude BRAUD	Titulaire
M. François BRIERE	Titulaire
M. André DENOT	Titulaire
M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE	Titulaire

Conseil Régional de Normandie

Mme Isabelle VANDENBERGHE	Suppléante
----------------------------------	------------

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport du président contenant les éléments chiffrés et d'informations pour le débat d'orientations budgétaires 2017,

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2017 qui, dans l'attente de l'approbation des statuts, ne tient pas compte de la gestion du centre équestre et de l'entretien des espaces verts.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : (hors amortissements et excédents)

➤ **DEPENSES** :

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2017, estimées à 1 430 000 €, se répartissent comme suit :

Les charges à caractère général : 680 000 €, répartis comme suit

- **201 700 €** (eau, gaz, électricité, combustibles, carburant, fournitures administratives, vêtements, aliment, litières pour animaux...) :
- **181 700 €** (prestation de services, entretien et maintenance des terrains, des bâtiments et du matériel roulant, assurances, formation...) ;
- **296 600 €** (autres charges générales dont l'organisation des manifestations (salon des étalons, les SHF, le CSO, les hivernales), la taxe foncière, les honoraires, les actes contentieux...

Les charges de personnel et frais assimilés : 750 000 €

Ce chapitre comprend :

- La rémunération du personnel du SMPH (4 agents et 2 recrutements à venir) et l'indemnité des stagiaires : **284 000 €**
- Les mises à dispositions :
 - des agents de l'IFCE, dans les conditions rappelées ci-dessus : **376 000 €**
 - des services du conseil départemental (le service « mutualisation des fonctions supports et RH, et le service du patrimoine départemental) : **78 000 €**
- Les frais divers (tickets restaurant, visites médicales...) : **12 000 €**

➤ **RECETTES** : elles proviennent :

- du remboursement par l'IFCE des rémunérations des agents mis à disposition : **292 000 €**
- du revenu des immeubles (location des boxes, fluides...), de la vente des aliments et des diverses prestations (centres techniques, identification, ferrage, formation, centre équestre) : **600 000 €**.
- d'une subvention du fonds EPERON pour le « salon des Etalons » : **20 000 €**
- des participations des collectivités calculées sur le reste à charge des dépenses de fonctionnement, déduction faites des autres recettes et subventions : **518 000 €**, auquel il convient d'ajouter dans l'attente de l'approbation des statuts:
 - 60 000 €, correspondant à l'entretien des espaces verts du pôle hippique assuré par la ville de Saint-Lô
 - 72 000 € correspondant à la gestion du Centre Equestre assurée par Saint-Lô Agglo

Elles se répartissent comme suit :

- Département : **195 000 €**, représentant 30 % de 650 000 €
- Région : **195 000 €**, représentant 30 % de 650 000 €
- Ville de Saint-Lô : **70 000 €**, représentant 20 % de 650 000 €, déduction faite des 60 000 € (entretien espaces verts)
- Saint-Lô Agglo : **58 000 €**, représentant 20 % de 650 000 €, déduction faite des 72 000 € (gestion du centre équestre).

SECTION D'INVESTISSEMENT (hors amortissements) :

➤ **DEPENSES** : 739 000 €

Elles se répartissent comme suit :

- 500 000 €, correspondant au 1^{er} versement de l'achat du haras national,
- 239 000 € pour les investissements suivants :

INVESTISSEMENTS 2017	Montant prévisionnel HT
Construction 14 boxes dans l'écurie 3	62 500,00 €
Modification écurie 9 pour fourrages	42 000,00 €
Modification de la carrière en herbe "le têt de Semilly"	42 000,00 €
Construction des paddocks sur terrain de la ville	20 000,00 €
Mise en place de compteurs d'eau	8 500,00 €
Installation de réseau informatique SMPH	10 000,00 €
Travaux manège (éclairage)	14 000,00 €
Véhicules, mobilier de bureau, outils (herse, charriots à fumier...)	40 000,00 €
TOTAL	239 000,00 €

➤ **RECETTES** :

Sont prévues :

- **500 000 €** pour l'achat du haras, répartis entre les collectivités comme suit :

- Région (30 %) :	150 000 €
- Département (30 %) :	150 000 €
- Ville de Saint-Lô (20 %) :	100 000 €
- Saint-Lô Agglo (20 %) :	100 000 €

- **239 000 €** pour le financement des travaux :

- **139 000 €**, provenant de l'excédent d'investissement reporté, déduction faite du montant des restes à réaliser 2016 ;

- **100 000 €** répartis entre les collectivités comme suit :

- Région (30 %) :	30 000 €
- Département (30 %) :	30 000 €
- Ville de Saint-Lô (20 %) :	20 000 €
- Saint-Lô Agglo (20 %) :	20 000 €



Pour extrait conforme,
Le Président du Syndicat Mixte,

André DENOT